

**D**ébat



**O**rientation

**B**udgétaire



**2017**

---

## PREAMBULE

---

L'obligation de tenir un débat d'orientation budgétaire (D.O.B.) dans les communes de plus de 3500 habitants existe depuis 1992.

Dans le cadre effectif de l'amélioration de la transparence et de la responsabilité financière des collectivités locales visée par la loi « NOTRe » - art 167 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015, le DOB porte sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette contractée, les dépenses et les effectifs (étant entendu que l'état de la structure de l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs n'est obligatoire que pour les communes de + de 10.000 habitants).

Le conseil municipal prendra acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2017.

Il sera transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre.

Conformément à la réglementation, il sera mis en ligne sur le site de la ville.

Malgré une ponction continue de l'Etat à travers la baisse des dotations et la montée en puissance du fonds national de péréquation des ressources intercommunales au titre du redressement des comptes publics, la municipalité table sur une stabilité relative du budget 2017 par rapport à celui de 2016.

Dans cette optique, elle s'attache à préserver une offre de service de qualité, une position d'acteur économique fort en soutenant l'activité locale et en renforçant la politique d'investissement ainsi que la poursuite de la maîtrise budgétaire. Elle maintient également sa politique de soutien au monde associatif local considérant que l'ensemble de ces associations œuvre au maintien et au renforcement du lien social pour tous les Blotzheimois. Elle renforce enfin l'activité faite en faveur du tourisme et des activités culturelles du fait de l'exploitation d'un casino depuis 2008 sur le ban communal classé.

## LE CONTEXTE GENERAL : SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

---

### Contexte national : Projet de Loi de finances 2017

#### Chiffres clés :

- Continuité de la baisse des dotations en 2017 : -2,63Md € (dont 1,035 Md € pour le bloc communal) soit 1.33% des recettes réelles de fonctionnement 2015 des communes sur le plan national ;
- +317M€ : hausse de la péréquation verticale 2017
- -3,5% : l'évolution annuelle des concours financiers de l'Etat en 2017, fixé à 63,057Md € pour 2017 ;
- 1 Md € : le montant du FPIC en 2017 ; l'objectif d'atteindre en 2017 une péréquation correspondant à 2% des ressources fiscales du bloc communal (soit 1,15 Md €) est repoussé.

#### Principales mesures relatives aux collectivités locales :

- Revalorisation des bases locatives forfaitaires de 0,4 % ; elle était de 1% en 2016. À partir de 2018, la revalorisation sera définie en fonction de l'inflation constatée et non prévisionnelle.
- La Dotation Globale de Fonctionnement : sa réforme, annoncée de longue date et maintes fois reportée, fera probablement l'objet d'une révision en 2018 dans une loi spécifique qui prendra en compte la nouvelle carte intercommunale.
- L'inflation : Pour 2017, la BCE prévoit une croissance de 1,3% ainsi qu'une remontée spectaculaire du prix du pétrole et des taux de crédits.

## SITUATION DE LA COLLECTIVITE FIN 2016

### L'ARGENT QUI S'ENVOLE DU BUDGET COMMUNAL DEPUIS 2013 (en €)

	2013	2014	2015*	2016
Loi SRU (pénalités)	-	86'816	201'777	147'997
FPIC	90'364	123'304	251'294	312'980
Baisse dotations forfaitaires	-	62'093	215'213	550'000
Subvention HLM			65'000	65'000
<b>TOTAL</b>	<b>90'364</b>	<b>272'213</b>	<b>733'284</b>	<b>1'075'977</b>

\* première année où Blotzheim fait l'objet d'un arrêté de « carence » (logements sociaux) qui double la pénalité

Sous l'effet de la poursuite du double mouvement de baisse des dotations et de hausse de la péréquation, couplée avec les pénalités dues au titre de la loi SRU (sous forme de pénalités et de subventions à des bailleurs sociaux), ce « double choc » a entraîné depuis 2013 une perte de ressources de plus de 3 millions d'€ (année 2017 comprise), soit l'équivalent de la perte d'une année d'investissement complète. C'est une évolution historique tant en rythme qu'en volume avec une érosion tendancielle des ressources d'autofinancement de la commune.

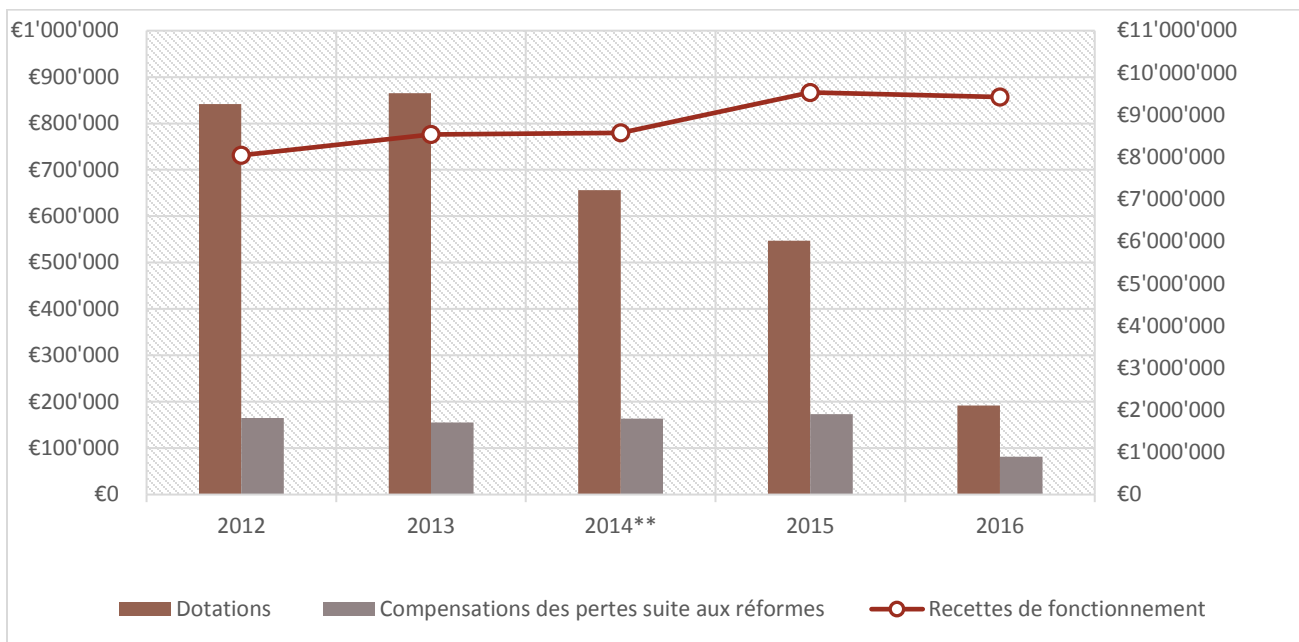
### Évolution des recettes fiscales de 2011 à 2016 (en €)

	2012	2013	2014 **	2015	2016
Population	4144	4224	4276	4375	4476
Impôts et taxes *	1'901'949	2'017'298	2'067'052	2'220'289	2'277'251
Dotations	841'922	864'934	655'904	546'996	191'840
Compensations des pertes suite aux réformes	164'795	155'196	163'858	173'067	81'699
Recettes de fonctionnement	8'045'400	8'538'806	8'574'900	9'535'027	9'428'223

\* uniquement produits des taxes locales

\*\* année de la 1<sup>er</sup> baisse des dotations au titre du redressement des finances publiques

Malgré une hausse toute relative des « impôts et taxes » due à l'augmentation de la population/habitations et une augmentation mécanique annuelle des bases des impôts de l'Etat, il est à déplorer que la commune a perdu plus de 1.200.000,-€ de recettes de l'Etat depuis 2014 (pertes cumulées des dotations années après années de 2014 à 2016 par rapport aux dotations perçues en 2013), soit 2,7 fois le montant du prélèvement/autofinancement de la section de fonctionnement pour la section d'investissement pour 2017. Et tout laisse à penser que cette perte d'autonomie financière soit irrémédiable.



Les recettes de fonctionnement étant relativement stables depuis 2015, malgré pour la même période une baisse très nette des dotations et autres compensations de l'Etat pour plus de leur moitié, la commune est très largement tributaire des résultats du casino qui représentent depuis cette même date plus de 45 % des recettes de fonctionnement.

### EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT (en €)

Recettes de fonctionnement (parmi les plus significatives)		2013	2014	2015	2016
013	Atténuations de charges	46.357,76	73.085,39	66.325,16	78.154,36
70	Produit des services	849.206,99	938.100,70	1.134.345,66	1.066.925,70
73	Impôts et taxes * dont 7364 produits casino	2.630.797,37 458.302,35	2.598.474,34 371.318,65	2.716.956,25 425.616,00	3.185.935,39 679.809,13
74	Dotations, subv. & participations dont subvention SIVU	934.959,00 -	774.214,20 -	980.361,43 350.000,00	597.666,54 350.000,00
75	Autres produits gestion courante dont 757 casino	4.007.634,09 3.954.435,71	4.069.667,32 4.025.732,04	4.591.914,62 4.544.925,82	4.433.017,28 4.389.949,00
76-77	Produits financiers et exceptionnels	69.851,08	121.357,77	45.123,67	297.478,34

\* produits des impôts + compensations taxes professionnelle + F.N.G.I.R. + taxes d'électricité + taxes droits demutation + prélèvements sur les jeux

**EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (en €)**

Dépenses de fonctionnement (parmi les plus significatives)		2013	2014	2015	2016
011	Charges à caractère général	1.606.371,72	1.609.137,40	1.886.262,84	1.623.587,81
012	Charges de personnel	1.752.369,95	1.902.671,47	1.983.968,99	2.062.242,34
023	Virement à la section d'investissement	791.000,00	1.004.000,00	539.000,00	374.359,77
014	F.P.I.C. Loi S.R.U.	90.364,00	123.304,00	251.294,00	312.980,00
		-	86.816,00	201.777,22	147.996,50
65	Autres charges de gestion courante dont 657358 (versement SIVU)	3.334.284,38	3.456.276,81	3.816.735,13	3.816.869,39
		2.845.707,00	2.898.988,50	3.265.311,00	3.292.461,75
66/67	Charges financières / charges exceptionnelles	158.000,00	183.406,59	187.930,71	190.000,00

**Des finances locales toujours sous contrainte**

La rétrospective financière du fonctionnement 2013-2016 fait apparaître globalement une évolution beaucoup plus faible des recettes que des dépenses. C'est le fameux effet de ciseaux qui ne devrait pas s'infléchir pour les prochaines années.

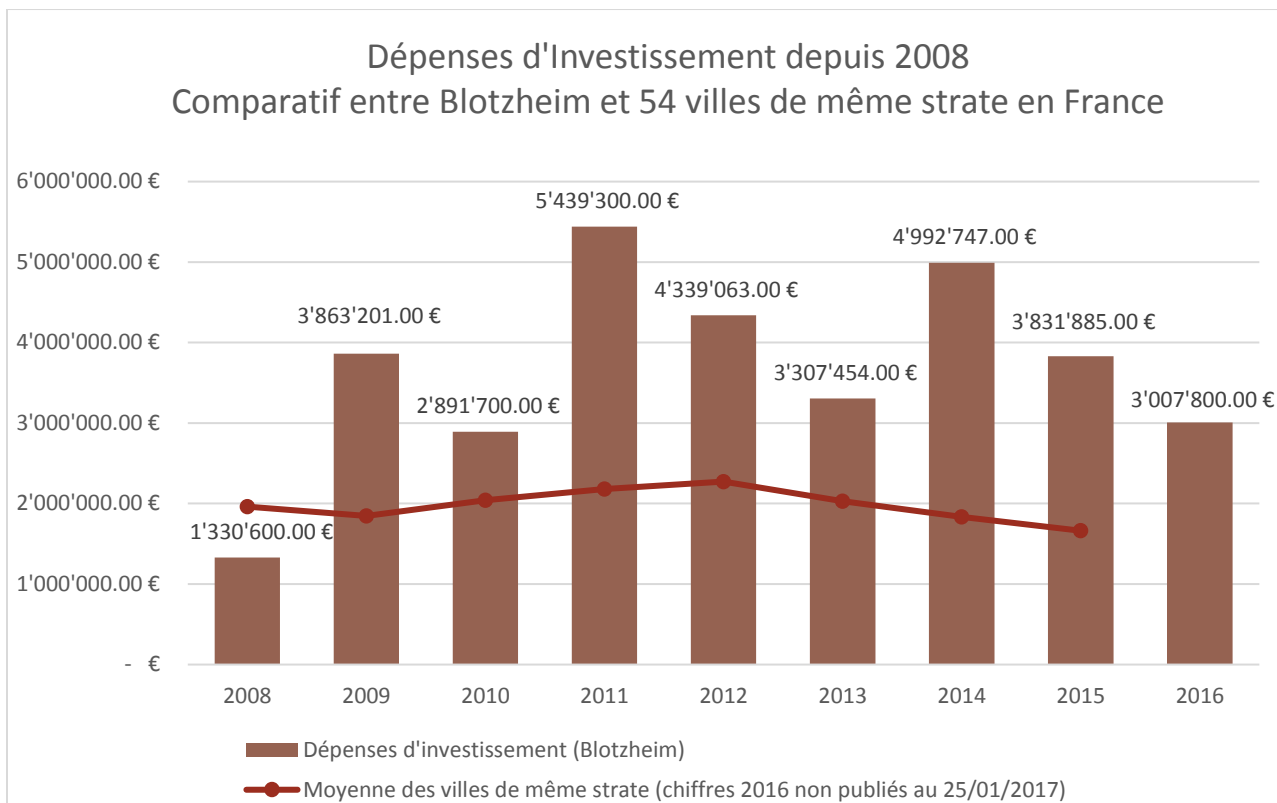
En effet, la baisse des dotations, les contributions au FPIC ainsi que l'application des pénalités au titre de la loi SRU, depuis 2013, expliquent prioritairement la baisse accélérée par moitié du virement à la section d'investissement depuis 2014.

Or, ce facteur exogène à la collectivité implique que l'autofinancement des investissements de la commune diminue d'autant. A ce rythme, les marges de manœuvre pour inverser la tendance sont réduites sachant que les subventions de l'Etat se raréfient également et que la commune n'est plus éligible à la Dotation d'Etat des Territoires Ruraux sans autre compensation.

S'agissant de l'augmentation des charges du personnel de plus de 20% sur cette même période pour un nombre constant d'agents, la commune a dû faire face à une augmentation forte des taux de cotisations retraites sur cette période, à l'obligation pour les employeurs de participer financièrement à la protection sociale complémentaire des agents, à la poursuite de la régularisation du rétablissement des ATSEM dans le régime de retraite des fonctionnaires de la C.N.R.A.C.L. pour un coût estimatif pour un agent de 33.000 € pour les plus anciennes, aux participations des agents à de nombreuses formations obligatoires et également pour un perfectionnement personnel, au rapport/glissement vieillesse des agents en place, etc...

Il faut donc continuer voire amplifier l'effort sur les dépenses de fonctionnement pour préserver durablement les équilibres budgétaires et espérer ainsi pouvoir investir davantage.

Derrière cette synthèse, et malgré la morosité ambiante, la commune a fait le choix de ne pas augmenter les taux d'imposition comme nombre de communes françaises l'a fait et de poursuivre ses investissements sur cette période grandement aidée en cela par les revenus du casino qui eux sont en hausse constante.



L'association des Maires de France qui regroupe les « 36.000 communes » de France tire la sonnette d'alarme depuis 2015. Du fait de la baisse des dotations de l'État, l'autofinancement net des communes chute de 87 %. De ce fait, la baisse de l'investissement du bloc communal pourrait atteindre 25 % en 2017 par rapport à 2014.

Pire, toujours selon l'A.M.F. qui s'appuie sur des données fournies par les directions départementales des finances publiques, 1.500 communes vont basculer dans le rouge en fin d'année faute de pouvoir boucler leur budget. Le graphique ci-dessus est révélateur pour ce qui concerne la moyenne des dépenses d'équipements de 54 villes françaises de même strate démographique que Blotzheim.

Pour Blotzheim, la chute des investissements, depuis 2014, est également inévitablement proportionnelle au montant de « l'argent qui s'envole » tous les ans du fait de la baisse des dotations, de la montée en puissance du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (F.P.I.C.) et des prélèvements tenant lieu de pénalité au titre de l'article 55 de la loi SRU (pour mémoire : 272.213 € sur 2014, 733.284 € pour 2015 et plus de 1.075.977 € pour 2016).

## LA DETTE AU 01.01.2017

ETAT DE LA DETTE AU 01.01.2017					
	dette origine	dette	annuité	taux	durée res.
C.C.M. Strasbourg	500'000	272'724	36'194	1.00	7
C.C.M. Blotzheim	1'800'000	1'194'156	149'166	3.00	11
C.C.M. Blotzheim	1'300'000	848'619	107'943	3.00	9
Caisse d'Epargne d'Alsace	1'000'000	606'568	81'505	3.98	9
Caisse d'Epargne d'Alsace	3'000'000	2'730'000	184'179	1.65	19
Caisse d'Epargne d'Alsace	1'500'000	1'150'000	138'604	3.47	12
Caisse d'Epargne d'Alsace	1'200'000	1'188'000	67'539	1.67	25
		<b>7'990'067</b>	<b>765'130</b>		
Prélèvement casino			75'000		
<b>Remboursement annuel</b>			<b>690'130</b>		

La structure de la dette au 31.12.2016 continue à ne présenter aucun danger puisque répartie à 1 % (272 724 €) en taux variable et à 99 % en taux fixe (7.717.343 €) sachant que ces prêts sont classés risque A (le risque de structure allant de A à E, A étant la meilleure note) et que le risque associé à l'indice des prêts est considéré de risque minimum (risque 1).

En 2016, la commune a mobilisé un nouvel emprunt de 1,2 M € pour la construction du périscolaire/maternelle couplé avec un rallongement du prêt de 3 M € en le passant de 15 à 20 ans dans le cadre de l'adossement des prêts sur la durée de vie des biens concernés. De même, la renégociation du prêt de 1 M € auprès de la Caisse d'Epargne avec un taux initial de 5,06 % a abouti favorablement pour le porter dorénavant à 3,98 % soit une baisse de plus de 1 point. Ainsi, grâce à une attention toute particulière sur les taux des emprunts souscrits, la charge des annuités de la commune va même baisser d'une manière toute relative (environ 200 €) en 2017 mais symptomatique des conditions optimum des taux des crédits offerts encore en 2016.



## L'ETAT DES EFFECTIFS

	ÉQUIVALENT TEMPS PLEINS PAR SERVICES					
	ADMINISTRATIF	ANIMATION JEUNESSE	ATSEM	BIBLIOTHEQUE	PERISCOLAIRE	TECHNIQUES
Hommes	2	2			2	15
Femmes	14		6	2	10	2
TOTAL	16	2	6	2	12	17
ETP	14,9	2	5,1	1,8	10,9	16,5

Au 31 décembre 2016, la ville comptait 55 agents en position d'activités (y compris contrat d'apprentissage, CAE, et agents auxiliaires en remplacement d'agents en arrêt maladie), soit 51,18 équivalents temps plein. En effet, certains agents bénéficient de droit ou sur autorisation d'un temps partiel qui peut être fixé à 50 %, 60 %, 70 %, 80 % ou 90 %, la grande majorité des temps partiels étant portée à 80 %. Ce nombre d'agents s'inscrit en très léger retrait par rapport aux années précédentes (57 en 2015 et 56 en 2014), ce qui correspond en réalité à une grande stabilité du personnel, compte tenu de l'évolution des métiers exercés, du niveau d'expertise qui s'élève et des tâches matérielles d'exécution qui s'automatisent ou s'externalisent.

La répartition des effectifs fait apparaître une proportion plus importante de femmes (56%). Il est à noter également que la moyenne d'âge des agents est de 39 ans environ.

L'ancienneté moyenne des agents dans la collectivité est au-dessus de la moyenne nationale ce qui est un gage de fidélisation pour une bonne harmonisation des services de la ville.

La répartition des agents par catégories est la suivante au 31.12.2016 :

- Catégorie A : 2 agents ;
- Catégorie B : 6 agents ;
- Catégorie C : 47 agents.

On constate une progression récente de la masse de la catégorie B, phénomène destiné à prendre de l'ampleur eu égard à l'encouragement fait aux agents de participer aux concours et aux examens professionnels dans le cadre d'une valorisation de leur carrière et des transformations de postes liées aux promotions internes.

## TENDANCES BUDGETAIRES ET GRANDES ORIENTATIONS DE LA COLLECTIVITE POUR 2017

### LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement		Réalisations 2016	Prévisions 2017
011	Charges à caractère général	1.623.587,81	1.800.000,00
012	Charges de personnel	2.062.242,34	2.220.000,00
023	Virement à la section d'investissement	374.359,77	445.000,00
<b>042</b>	Opérations d'ordre transfert entre section	264.394,09	270.000,00
014	F.P.I.C.	335.762,00	345.000,00
	Loi S.R.U.	147.996,50	85.000,00
65	Autres charges de gestion courante dont 657358 (reversement SIVU)	3.816.869,39	4.020.000,00
		3.292.461,75	3.400.000,00
66/67	Charges financières / charges exceptionnelles	186.648,44	193.000,00

Recettes de fonctionnement		Réalisations 2013	Prévisions 2014
013	Atténuations de charges	78.154,36	30.000,00
70	Produit des services	1.066.925,70	1.058.000,00
73	Impôts et taxes dont 7321 compen. dont 7364 casino	3.185.935,39	3.210.000,00
		530.915,00	530.915,00
		679.809,13	680.000,00
74	Dotations, subv. & participations dont subvention SIVU	597.666,54	600.000,00
		324.127,52	350.000,00
75	Autres produits gestion courante dont 757 casino	4.433.017,28	4.450.000,00
		4.389.949,00	4.400.000,00
76-77	Produits financiers et exceptionnels	43.068,28	30.000,00

## Actions proposées pour un cadrage général du budget 2017 :

### EN DEPENSES

- Poursuivre la recherche d'économies de fonctionnement en demandant aux différents services une maîtrise du budget en optimisant et en regroupant les achats notamment (- 5% sur les charges à caractère général sur la base des crédits ouverts en 2016, soit une diminution de plus de 100.000,- € en 2017) ;
- Contenir l'évolution des frais de personnel en 2017 (aucune nouvelle embauche prévue en 2017) malgré la nouvelle augmentation de la masse salariale issue de décisions prises par le Gouvernement à savoir :
  - la hausse de 0,6 % de la valeur du point de rémunération des agents publics à partir de février ;
  - l'augmentation du SMIC ;
  - l'évolution importante des taux de cotisation retraite (CNRACL & IRCANTEC) ;
  - les nouvelles modalités de classement des fonctionnaires relevant des échelles 3,4,5 & 6 dans le cadre du protocole du Parcours Professionnel Carrières & Rémunérations (P.P.C.R.) avec une transformation de primes en points d'indice plus profitable pour les retraites des agents ;
  - la mise en place probablement en 2017 du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel en remplacement de l'ancien système de primes devenu obsolète.

Pour la rentrée 2018, l'ouverture du périscolaire maternelle destiné à accueillir 50 enfants de la maternelle nécessitera la création de nouveaux postes ainsi qu'une réorganisation du service périscolaire sur les deux sites.

- Stabiliser le montant des subventions à celui de 2016 ;
- Poursuivre la politique de production et de finalisation de logements sociaux ainsi que le versement de participations financières exceptionnelles à des bailleurs sociaux, actions qui viennent en diminution dans les années suivantes du montant des pénalités SRU dus par la commune tout en subissant en contrepartie l'augmentation du FPIC ;
- Conserver une épargne nette suffisante pour conserver une capacité d'investissement autour de 3 millions €/an.

### EN RECETTES

- Maintenir les taux des taxes locales en 2017 stabilisés depuis 2012 (hors revalorisation des bases décidées par l'État) de manière à contenir la pression fiscale pesant sur les Blotzheimois (taxe d'habitation : 17,08 %, taxe foncier bâti : 14,71 % et non bâti : 64,45 %) – pour rappel, la fiscalité professionnelle étant dorénavant du ressort de SAINT-LOUIS Agglomération Alsace 3 Frontières qui reversera à la commune plus de 530.000 € au titre des attributions de compensations ;
- Établir de manière prudentielle les revenus du casino à 4.400.000 € ;
- Prévoir les recettes d'une coupe de bois pour 2017 en sus de toutes les autres recettes habituelles telles les participations des parents ainsi que de la C.A.F. du Haut-Rhin aux activités du périscolaire & de l'animation jeunesse, les concessions de cimetières, les locations de salles, l'aide du SIVU pour le

fonctionnement des bâtiments publics culturels, les recettes exceptionnelles telles que les remboursements de salaires des agents en arrêt maladie, les droits de mutations... ;

- Maintenir la tarification des services municipaux sur ceux de 2016 à l'exception de la création en 2017 de nouveaux tarifs horaires d'agents communaux pour des travaux spécifiques ;

## LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Continuer d'investir malgré des finances sous contraintes :

### EN DEPENSES

L'année 2017 sera notamment marquée par la fin des travaux relatifs à la construction de la nouvelle plaine sportive pour plus de 2.500.000 € (reports 2016 : 1.590.140,- €).

Des chantiers importants seront ouverts en parallèle, en l'occurrence la réhabilitation du dépôt des pompiers pour 143.370,- € (reports 2016 : 144.490,- €) ainsi que le lancement de la construction du périscolaire maternelle (reports 2016 à hauteur de 1.317.860 €). L'année 2017 verra également l'aménagement d'une intersection en T rue du 19 novembre pour 148.000 € avec une participation financière de l'aménageur de la zone pour 133.000,- € (reports 2016 : 15.000,- €). Tous ces travaux ont été décidés en 2016 avec ouvertures des chantiers sur 2017.

Cette année verra également la finalisation de tous les chantiers encore en cours, tels la construction de la digue Kellergraben II, la réfection des chemins ruraux, les travaux de régularisation des eaux dans diverses rues.

En marge de ces opérations de travaux, une enveloppe d'investissements classiques pour 760.000 € (hors reports) est consacrée à l'entretien récurrent du patrimoine de la ville par le biais d'acquisitions de divers mobiliers ainsi que des travaux sur les bâtiments communaux et les voiries.

### EN RECETTES

- Saisir les opportunités de cessions de terrains avec une intégration prudentielle au niveau du budget (550.000 €) à ajouter aux recettes liées au fonds de compensation de TVA pour 450.000 €, à la taxe d'aménagement pour 150.000 € ainsi que les amendes de police pour 5.000 € ;
- Poursuivre la recherche de subventions (261.140 € au titre des subventions diverses) et/ou participations extérieures pour tous projets d'investissements (800.000 € pour le fonds de concours du SIVU, le prêt CAF pour 150.000 €, les participations diverses d'aménageurs pour 168.000 €) ;
- Conserver une capacité d'investissement autour de 3 millions p/an avec une optimisation de l'épargne brute (résultats 2016 : 4.252.400 € + virement de la section de fonctionnement pour 445.000 €) ainsi que 260.000 € au titre des amortissements 2017 ;
- Conserver une capacité de désendettement satisfaisante (inférieure à 7 ans, la zone rouge se situant en 11-12 ans) ;

## ENGAGEMENTS PLURIANNUELS 2018-2019

---

### 2018 :

- Aménagement accès plaine sportive rue de l'Industrie ;
- Installation d'un ascenseur au foyer Saint Léger dans le cadre des obligations de l'Ad'AP (agenda d'accessibilités programmées) y compris la modification de l'accès principal à cette structure ;

### 2019 :

- Réhabilitation d'une partie des anciens ateliers communaux pour l'installation de la section locale de la Croix Rouge ;
- Réinstallation du club canin local (nouveau local sur le terrain actuel ou déplacement du terrain + nouveau local...)

**BUDGET COMMUNAL 2017 (synthèse prévisionnelle au 13.01.2017)**

**RECAPITULATIF DES DEPENSES ET RECETTES - SECTION INVESTISSEMENT**

**DEPENSES**

	Désignation des travaux	Montant	
		Reports 2016	B.P. 2017 Dépenses à engager
1641	Remboursement d'emprunts		543 500,00 €
2031	Frais d'études divers	5 000,00 €	
2051	Logiciels	7 750,00 €	15 000,00 €
2042	Sub. équip. Pers. droit privé (pte camargue)		7 600,00 €
	Subventions logements sociaux	184 000,00 €	17 800,00 €
<b>21</b>	<b>Immo.corporelles / Installations générales</b>		
2111	Terrains	223 850,00 €	
2181	Agencements divers		20 000,00 €
2182	Matériel transport	31 100,00 €	10 000,00 €
2183	Matériel bureau et informatique	11 600,00 €	10 000,00 €
2184	Mobilier	11 200,00 €	10 000,00 €
2188	Autres immobilisations corporelles		135 000,00 €
<b>23</b>	<b>Travaux</b>		
2313	Bâtiments	69 500,00 €	130 505,00 €
238	Avances versées commandes	50 000,00 €	
9042	Réhabilitation PBB	34 840,00 €	
9047	Médiathèque	7 000,00 €	
9046	Réhabilitation Dépôt pompiers	144 490,00 €	143 370,00 €
9041	Réhabilitation église Saint-Léger (intérieur)	1 790,00 €	
9048	Nouvelle plaine sportive	1 590 140,00 €	2 500 000,00 €
9049	Périscolaire maternelle	1 317 860,0 €	
2315	Installations - voiries - Eclairage Public	70 500,00 €	130 560,00 €
9147	Chemins ruraux	56 900,00 €	10 000,00 €
9149	Voirie 2015	2 500,00 €	
9150	Digue Kellergraben	219 150,00 €	-40 000,00 €
9151	Voirie 2016/2017	6 035,00 €	10 000,00 €
9153	Travaux régulation eaux d/rues	150 000,00 €	
9154	Aménagement montée du casino	14 000,00 €	6 000,00 €
9155	Amén. intersection T rue 19 du novembre	15 000,00 €	148 000,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>4 224 205,00 €</b>	<b>3 807 335,00 €</b>

**RECETTES**

	Désignation des travaux	Montant	
		Reports 2016	B.P. 2017
10222	Fonds de compensation de T.V.A.	540 000,00 €	450 000,00 €
10226	Taxe d'aménagement		150 000,00 €
1068	Réserves		1 227 500,00 €
001	Excédent d'investissement reporté		3 024 900,00 €
1323	Subventions diverses *		261 140,00 €
1342	Amendes de police		5 000,00 €
1348	Participations d/conventions		168 000,00 €
1323	Prêt CAF pour périscolaire maternelle		150 000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement		445 000,00 €
1328	Fonds de concours SIVU		800 000,00 €
28	Amortissement des immobilisations		260 000,00 €
023	Vente de terrains/terrains bâtis		550 000,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>540 000,00 €</b>	<b>7 491 540,00 €</b>
* Conseil Départemental – Conseil Régional – CA3F - Ligue Football			

## **BUDGET ANNEXE Z.A.E. – LOTISSEMENT « HASELAECKER »**

---

Concernant l'aménagement de cette zone, 2017 verra la poursuite voire la finalisation des ventes des terrains et de sa gestion par la commune en attendant le transfert de compétence lié au développement économique et des zones d'activités des communes membres à « SAINT-LOUIS Agglomération Alsace 3 Frontières ».

## **BUDGET ANNEXE « VENTE D'ELECTRICITE »**

---

Les recettes de ce budget sont toujours principalement liées à la production d'électricité par le biais des panneaux photovoltaïques installés sur les toits de l'école maternelle et de la Maison des Association dans le cadre des économies d'énergie préconisées par l'État.

Les dépenses sont constituées par le remboursement des prêts liés à l'acquisition desdits panneaux ainsi que les sommes dues au titre de la soumission à l'impôt sur les sociétés des personnes morales de droit public se livrant à des opérations à caractère industriel et commercial.

## **CONCLUSION**

---

Le DOB 2017 s'inscrit dans une continuité temporelle.

Cet engagement de sérieux budgétaire est un élément essentiel à la réussite de la capacité à relever les défis et ambitions pour cette année 2017, à protéger les Blotzheimois sans obérer l'avenir, tout cela dans un souci permanent de consolidation de la solidité financière de la collectivité dans un contexte de contrainte financière et d'incertitude institutionnelle.